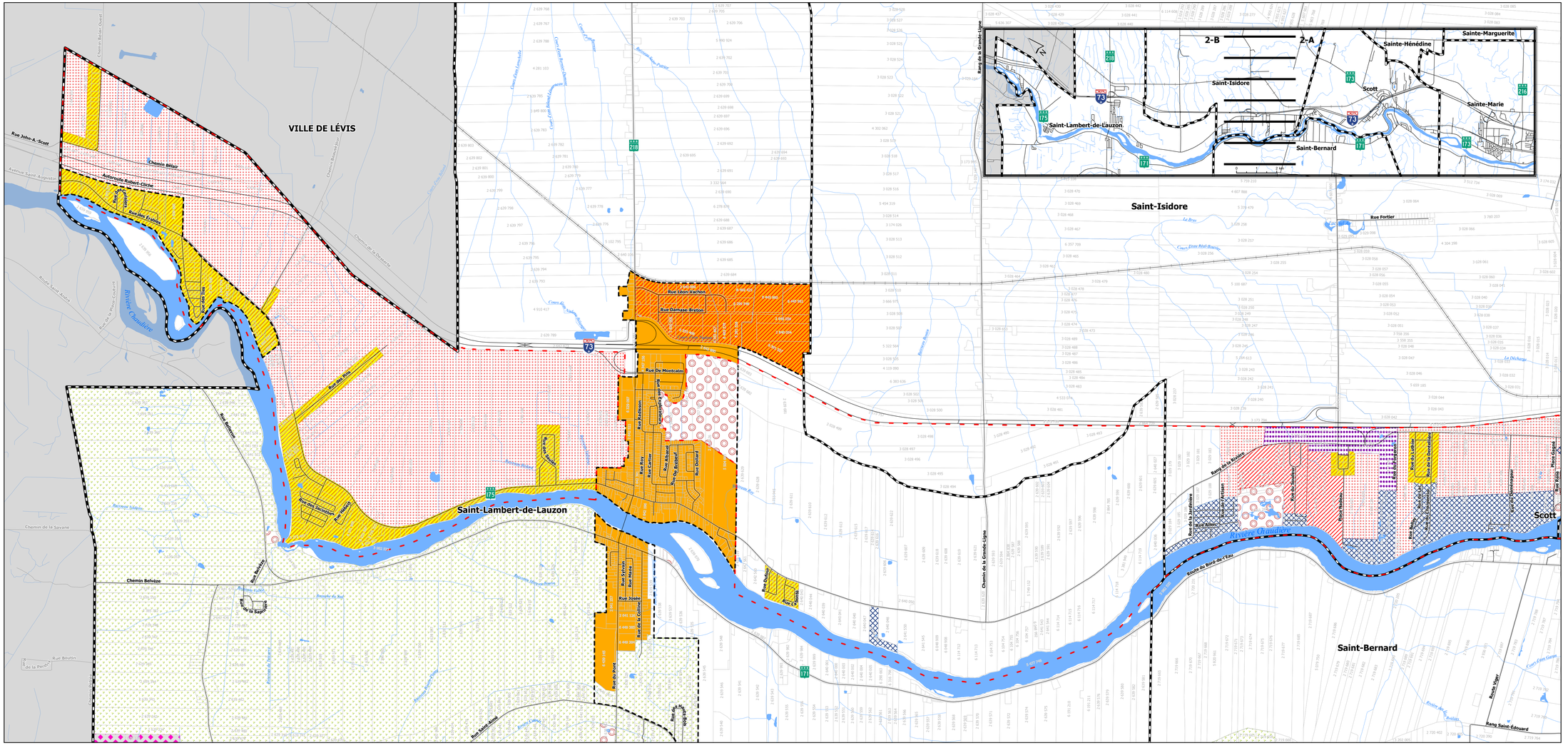

MRC de La Nouvelle-Beauce

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Grandes affectations du territoire
Secteur Chaudière

Carte 2-B

- Résidentielle
- Mixte
- Industrielle
- Urbaine
- Agricole
- Agroforestière
- Agricole avec restrictions
- Villégiature
- Récréative
- Publique
- Limite de la zone déstructurée
- Limite municipale
- Limite de la zone agricole
- Limite de lot
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire
- Hydrographie

Règlement #198-04-2005

Adopté le : 19 avril 2005
Entrée en vigueur le : 20 mai 2005

Modifié : Règlement #219-11-2005
Règlement #313-03-2012
Règlement #331-12-2013
Règlement #419-09-2021

Préfet

Directeur général et secrétaire-trésorier

0 125 250 500 Mètres
1 :20 000

Service de l'aménagement et développement du territoire
Cartographie : Katy Guillemette
Mise à jour : 2022-03-30

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec.